



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58-43-00-60 – e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

PV 148 St et Reg 14

Réunion téléphonique du 7 janvier 2022

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : Mme FONTAINE - MM Alain ANASTASIO - Alain MONTAGNE – Patrick SABATIER

Début de réunion à 16 h 00

1. Ententes

Courriel du club de Magny en date des 2 et 6 janvier 2022

La commission,

- prend note du courriel du club de Magny demandant l'annulation des ententes en catégorie U18,
- remarque que le club d'Avallon FCO n'a pas donné son accord pour l'annulation de ces ententes,
- en application de ***l'article 39 Bis – L'équipe en entente*** :
 - *Pour l'ensemble du présent article, à chaque fois qu'il est fait référence au(x) District(s), il est précisé que la disposition vaut également pour les Ligues ne disposant pas de Districts.*

1. Dispositions communes

Les Districts peuvent autoriser leurs clubs à constituer des équipes en entente. L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même District ou à deux Districts limitrophes d'une même Ligue.

Une équipe en entente ne peut participer aux compétitions que dans le respect des Règlements Généraux.

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable. »,

- attendu que les ententes en catégorie U18 ont été validées en commission statuts et règlements le 14 septembre 2021 (PV 34 St et règ 7) :
 - AVALLON FCO 1 / MAGNY 1
 - MAGNY 2 / AVALLON FCO 2
- ne peut donner suite à la demande du club de Magny,
- maintient ces ententes en catégorie U18 jusqu'à la fin de saison 2021/2022.

La commission valide l'entente suivante :

- **Catégorie U15**
 - FC FLORENTINOIS / NEUVY SAUTOUR

Fin de réunion à 16 h 30.

Le Président de commission
Patrick SABATIER